

CONSEIL MUNICIPAL DU 07.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2022

Présents : M. PIGOREAU - Mme JULIEN (*arrivée à 20 h 15*) – M. LECOSSIER – Mme TAILLARD - Mme GOUJON – Mme MÉRAUD - M. LEFERT – M. MOREAU – M. SALOU – Mme REGNAULD - Mme BLONDEAU- Mme MÉSANGE

Absents excusés : M. JOSÉ - Mme CANY - M. ADAM (pouvoir à Mme MÉSANGE)

Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation des comptes-rendus des séances du 13/12/2021 et du 14/02/2022

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 13 décembre 2021 et du 14 février 2022 sont approuvés.

Monsieur le Maire demande que tout amendement ou modification sur un compte-rendu soit transmis par écrit à la mairie avant le conseil municipal.

2. Jurés d'assises : tirage au sort pour 2023

Par courrier en date du 31 janvier 2022, le préfet nous a transmis l'arrêté portant répartition de la liste annuelle du jury d'assises 2023. 260 jurés sont répartis proportionnellement aux chiffres de la population des communes ou des groupes de communes. La commune de Villiers-sur-loir doit procéder au tirage au sort du triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription (art 261 du code de procédure pénale) : Monsieur le Maire précise donc qu'il convient de tirer au sort trois personnes inscrites sur la liste électorale.

Les personnes retenues à l'issue du tirage doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, conformément aux dispositions de l'article 255 du code de procédure pénale, (nés avant 2001). Il est procédé au tirage au sort par Madame JULIEN, benjamine des membres présents, des trois administrés suivants :

- n° 289 : Madame Laure-Line DEVEAUX
- n° 872 : Monsieur Didier SALOU
- n° 803 : Monsieur Guy REDOUTET

3. Travaux église Saint-Hilaire :

- attribution du marchés publics pour la réfection de la toiture et restauration peintures murales

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres remise par le maître d'œuvre, le 3 mars 2022 : cf. document joint

Le conseil décide de retenir les entreprises les mieux-disantes, à savoir :

Lot	Entreprise proposée	Montant € HT	Montant € TTC
lot n° 1 : maçonnerie – pierre de taille	HORY-CHAUVELIN	157 621,54	189 145,87
lot n° 2 : Charpente	BATTAIS Centre	42 504,38	51 005,26
lot n° 3 : Couverture	DELESTRE agence UTB	268 940,55	322 728,66
Lot n°4 : Peintures murales – dégagement	MOULINIER	28 672,45	34 406,94

Monsieur le Maire précise qu'il a félicité le maître d'œuvre pour la qualité de son travail et notamment l'estimation financière qui était supérieure de 30 000 € au coût définitif qui s'élève à 497 738,92 € HT. Monsieur LECOSSIER précise que le lot n° 1 comprend les frais d'échafaudage.

Le chantier va débuter le lundi 25 avril 2022. La première réunion de chantier se tiendra ce même jour à 14 h 00.

Concernant la messe de la Saint-Gilles, Madame TAILLARD a demandé à l'architecte de prévoir l'accès à l'église pour permettre que l'office ait lieu. Madame MÉSANGE précise que si la messe peut avoir lieu, l'église pourrait accueillir des concerts avec des groupes venant fêter les 30 ans de P'tit Louis Laplanche.

Pour les petits offices, il sera possible d'accéder à la chapelle, dès la réfection du chœur et du transept. Pour permettre à Monsieur MOREAU d'assister aux réunions de chantier, Monsieur le Maire va demander de reporter le rendez-vous au mardi après-midi ou au mercredi matin.

Le marché étant attribué, les dossiers de demande de subventions vont adressés aux administrations concernées.

- attribution mission SPS

Pour s'assurer du respect de la sécurité et de santé pendant les travaux de réfection du toit de l'église, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études chargé de la mission Sécurité, Prévention Santé.

Trois bureaux d'études ont été consultés pour réaliser et suivre le bon fonctionnement du chantier. Ils ont chacun remis une offre :

Nom de l'entreprise	Coût € HT	Coût € TTC
SOCOTEC	4 770	5 724
BATEC	3 210	3 852
AB COORDINATION	3 570	4 284

Le conseil décide de retenir l'entreprise BATEC pour la somme de 3 210 € HT, soit 3 852 € TTC.

4. Accueil de familles ukrainiennes

Suite à la guerre en Ukraine, la commune a décidé de mettre deux logements à disposition des réfugiés ukrainiens.

Monsieur le Maire présente les différentes actions en cours.

- Mise à disposition de deux logements communaux

Un logement situé place Fortier et un logement au 2^{ème} étage de l'école étant disponibles, il a été proposé de les mettre à disposition de familles ukrainiennes. L'information a été transmise à la préfecture et à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.

Les démarches pour la fourniture de gaz et d'électricité ont été engagées ; les abonnements pourront être faits assez rapidement (quelques jours maximum). Il est donc décidé d'attendre que la commune soit informée de l'arrivée des familles pour contractualiser avec les fournisseurs d'énergie.

Pour l'ameublement, beaucoup de particuliers ont d'ores et déjà manifesté leur souhait de contribuer en mettant à disposition les biens nécessaires à l'équipement de ces deux logements.

Madame TAILLARD va faire la synthèse des contributions pour permettre d'être réactifs dès l'annonce de l'arrivée de ces réfugiés.

Monsieur BOULAY, président de Valdem, propose de donner le mobilier manquant ; il faut, si besoin, le retirer avant le 26 mars, date à laquelle Valdem fait une vente.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des administrés pour cette mobilisation et plus particulièrement Monsieur Yvonnick GABLIER qui propose d'assurer le transport de biens avec son véhicule et Monsieur Gilles RENARD qui est prêt à embaucher ces personnes.

Pour information, le conseil régional a annoncé la gratuité des transports pour les ukrainiens.

En cas d'accueil, il faut envisager :

- l'intégration des enfants à l'école,
- les différentes problématiques d'assurance (responsabilité civile, ...)
- les mesures seront à adapter en fonction de la composition des familles.
- la protection médicale
- les aides administratives : faire appel à un interprète, si nécessaire.

Madame JULIEN précise qu'un statut de réfugié peut simplifier les démarches administratives auprès de l'Etat.

Madame TRONCHET a proposé un accompagnement psychologique, en anglais (NDLR).

- Dons pour l'Ukraine

Une permanence a débuté à l'Artésienne pour la collecte de biens à destination de l'Ukraine. Les biens collectés seront portés à Naveil. Ce point de regroupement s'arrête en fin de semaine (12 mars). Si la collecte continue, il faudra porter les biens à Saint-Cyr en Val (protection civile). Les besoins importants portent sur les produits d'hygiène, de soins et sur des produits lyophilisés. Il faut éviter tout ce qui est vêtements.

Madame MÉSANGE suggère de faire un panneau à côté du cabinet de l'infirmière pour indiquer le lieu de collecte.

Le conseil autorise le Maire à effectuer les dépenses nécessaires à l'accueil des réfugiés.

5. Informations diverses

* **Élections présidentielles** : organisation bureau de vote

Monsieur le Maire présente la proposition de permanences pour les élections présidentielles.

Le bureau de vote doit être ouvert de 8 h à 19 h, les créneaux de permanences ont donc été modifiés (NDLR)

* **budget**

La commission générale relative aux investissements 2022 aura lieu le jeudi 7 avril à 20 h.

Le conseil municipal se réunira le jeudi 14 avril à 20 h pour le vote du budget.

6. Questions diverses

* **bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'est pas possible, en l'état actuel, de bénéficier d'une mutualisation de la bibliothèque avec la communauté d'agglomération ; seules sont concernées par cette mutualisation les bibliothèques de Vendôme, Selommes, Montoire et Savigny qui sont des médiathèques.

Madame MÉSANGE insiste sur la demande des bénévoles évoquées lors du conseil du 14 février. Il est, pour elle, important d'envisager la continuité de la bibliothèque (ex. : recrutement d'une personne formée). L'ensemble du conseil s'accorde sur la nécessité de faire perdurer ce lieu culturel à destination de tous sans pour cela traiter le dossier dans l'urgence.

Madame MÉRAUD suggère que l'ensemble des bibliothèques de la communauté d'agglomération soient mises en réseau.

* **Urbanisme**

Suite à la question de Monsieur ADAM lors du dernier conseil municipal, Monsieur PIGOREAU confirme que la CATV a confirmé qu'il n'y ait pas de géomètre au sein de ses services.

* **Maison fleuries**

Monsieur PIGOREAU et Madame JULIEN font part de la remise de récompenses pour les maisons fleuries 2021 ; la cérémonie de remise des prix a eu lieu le 5 mars à l'Artésienne où une vingtaine de personnes ont répondu présents. Tous les invités sont repartis très satisfaits de ce moment très convivial qui leur a permis de se connaître ou de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

* **WC publics**

La déclaration préalable de travaux a été envoyée au service instructeur des autorisations d'urbanisme.

Monsieur MOREAU souhaite être informé de l'avancée du dossier et de ses différentes étapes. Michel LECOSSIER va établir le cahier des charges pour la consultation des entreprises auprès des différents corps de métier nécessaires à la réfection des sanitaires publics : maçon, plombier, électricien, carreleur et menuisier.

* **Conseil municipal**

Si la pandémie continue à baisser de façon significative, Monsieur le Maire propose de réintégrer la salle du conseil de la mairie pour des raisons logistiques.

La séance est levée à 22 h 05.



Le Maire,

Albert PIGOREAU